



Étudiants de l'UQAC : tarifs pour l'utilisation du transport en commun durant l'été 2022

Voici les informations pour les étudiants qui souhaitent utiliser le transport en commun durant les mois de **mai, juin, juillet et août 2022**.

Pour les étudiants inscrits à la session d'été 2022.

Si vous avez déjà votre carte ACCÈS et que vous cotisez au MAGE-UQAC.	La recharge de votre carte Accès se fera automatiquement.
Si vous n'avez pas de carte ACCÈS et que vous cotisez au MAGE-UQAC.	Voici la procédure à suivre : https://sts.saguenay.ca/files/information_sts_reception_uqac.pdf
Si vous n'avez pas de carte ACCÈS et que vous ne cotisez pas au MAGE-UQAC.	Voici la procédure à suivre : https://sts.saguenay.ca/files/information_sts_reception_uqac.pdf Des frais de 40 \$ seront exigés au moment de récupérer la carte.

Pour les finissants (1^{re} année seulement) et pour les étudiants inscrits à la session d'automne 2022 (2^e année et plus de formation), mais qui ne sont pas inscrits à la session d'été.

Si vous avez déjà votre carte ACCÈS et que vous cotisez au MAGE-UQAC.	Voici la procédure à suivre : https://sts.saguenay.ca/files/information_sts_reception_uqac.pdf La carte sera rechargée à distance.
Si vous n'avez pas de carte ACCÈS et que vous cotisez au MAGE-UQAC.	Voici la procédure à suivre : https://sts.saguenay.ca/files/information_sts_reception_uqac.pdf
Si vous n'avez pas de carte ACCÈS et que vous ne cotisez pas au MAGE-UQAC.	Voici la procédure à suivre : https://sts.saguenay.ca/files/information_sts_reception_uqac.pdf Des frais de 40 \$ seront exigés au moment de récupérer la carte.

Pour les nouveaux étudiants (1^{er} année) qui débiteront leur formation à l'automne 2022 et qui souhaitent utiliser le transport en commun **AVANT LE 29 AOÛT**.

Comme l'étudiant n'a pas débuté sa formation à l'UQAC, il ne bénéficie pas du tarif Accès-libre. Il pourra en profiter à partir de la rentrée d'automne 2022.

Il doit donc se procurer une carte Accès en se rendant à l'un des endroits suivants :

- Bureau de la STS (1330 rue Bersimis, Chicoutimi)
- Bibliothèque de Chicoutimi (155 rue Racine, Chicoutimi)
- Bibliothèque de Jonquière (2480 rue Saint-Dominique, Jonquière)
- Bibliothèque de La Baie (1911 6^e avenue, La Baie)

Selon l'utilisation du transport en commun qu'il prévoit, il pourra opter soit pour :

1. Un laissez-passer mensuel adulte au coût de 73 \$
2. Un [porte-monnaie électronique \(PME\)](#) – Un montant d'argent au choix est déposé sur la carte Accès. Un montant de 3,35\$ est soustrait du solde de la carte à chaque passage.

**Pour une utilisation de plus de 21 voyages par mois, le laissez-passer adulte est recommandé.*